



NOTE DE SERVICE N° 138 /MBPE/DGD du 07 JUIN 2017
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Signatures autorisées.

Réf. : Courrier N° 109/BRMCI/DG/VA/2017
du 16 mai 2017.

Conformément aux dispositions de la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service les noms, qualités et spécimens de signatures, joints en annexe, des personnes autorisées à signer, au nom et pour le compte de la Banque Régionale de Marchés Côte d'Ivoire (**BRM CI**), les actes de cautionnement pour le crédit d'enlèvement délivrés à ses clients.

Je précise, à toutes fins utiles, que la validité desdits actes reste subordonnée aux modalités suivantes :

- les signataires de rang A représentent, seuls, la banque ;
- les signataires de rang B représentent, à deux, la banque.

J'invite tous les services à veiller au strict respect des présentes dispositions.

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. Maj. DA Pierre A.